

# ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

Donzenac :

La continuité éducative au cœur de l'accueil des enfants.



Réunion de rentrée  
15 septembre 2018

## Une unité de lieu

- Services petite enfance : multiaccueil et relais assistantes maternelles
- Ecole : un bâtiment « maternelle » et un bâtiment « primaire »
- Restaurant scolaire
- Accueil de loisirs sans hébergement 3-17 ans



*Un même site regroupant les services aux familles;  
des échanges facilités entre les équipes au bénéfice des enfants;  
des déplacements limités pour les familles.*

# Stationnement

- **Bâtiment « maternelle » :**

Il est fortement recommandé d'utiliser le parking se situant à côté du bâtiment; éviter de stationner le long des trottoirs sur la route principale.

- **Bâtiment « primaire » :**

Les places de stationnement sont réservées à la dépose et à la reprise des enfants (30 min max avec le disque) de 8h à 18h.

*Seule une dérogation est accordée aux assistantes maternelles qui sont inscrites aux ateliers d'éveil du Relais Assistantes Maternelles dans la mesure où elles sont amenées à se déplacer avec plusieurs jeunes enfants et du matériel de puériculture.*

# La journée des enfants :

## *le matin*

- **Avant la classe, 3 possibilités :**

- Accueil à partir de 7h à l'**ALSH**; liaison avec l'école assurée par les agents communaux.
- **Pédibus** entre 8h25 et 8h40 : RV à l'école maternelle et transfert jusqu'aux classes par les agents communaux.
- Accueil à **l'école** par les enseignants 10 min avant l'heure d'entrée en classe, soit :
  - 8h40 pour le bâtiment « maternelle »
  - 8h35 pour le bâtiment « primaire »

- **Classe :**

- De 8h50 à 12h15 pour le bâtiment « maternelle » / 12h10 le mercredi
- De 8h45 à 12h15 pour le bâtiment « primaire » / 12h05 le mercredi

# La journée des enfants :

## la pause méridienne

*Les repas sont désormais  
confectionnés sur place par  
la société API.*

- ***Bâtiment « maternelle»:***

***Sortie de classe à 12h15.***

Liaison jusqu'au restaurant scolaire encadrée par les agents communaux,

Repas jusqu'à 13h / 13h15

Retour dans les classes pour le temps de repos.

- ***Bâtiment « primaire »***

***Sortie de classe à 12h15***

2 services : 12h15 et 12h45 environ (self). Il est demandé aux enfants de rester au moins 30 minutes à table. Déplacements encadrés par les agents communaux.

- ***Pour les enfants qui ne restent pas déjeuner au restaurant scolaire :***

**Pour le bâtiment « maternelle »**, possibilité de revenir à partir de 13h25 : accueil par un agent communal pour rejoindre le temps de sieste.

Sinon accueil à partir de 13h35 par les enseignants.

**Pour le bâtiment « primaire »** accueil à partir de 13h40 par les enseignants.

La journée des  
enfants :

*l'après-midi.*

- **Classe**

- De 13h45 à 15h30 pour le bâtiment « maternelles »
- De 13h50 à 15h30 pour le bâtiment « primaire »

- ***A partir de 15h30 et jusqu'à 19h30: accueil de loisirs sans hébergement. Gratuité jusqu'à 16h. Possibilité de venir chercher les enfants à tout moment (sauf en cas d'inscription aux ateliers de 17h à 18h qui vaut engagement à suivre l'heure entière).***

***Bâtiment « maternelle »:***

Réveil échelonné pour les plus jeunes et temps de récréation jusqu'à 16h

De 16h à 16h50 : goûter (fourni par les parents) et petits ateliers récréatifs

16h50 / 17h : liaison vers le bâtiment ALSH.

17h / 19h30 : animations variées et activités libres

***Bâtiment « primaire »:***

15h30/16h : récréation et goûter (fourni par les parents).

16h / 17h : espaces ludiques

17h / 18h : étude surveillée et ateliers par cycle

18h/19h30 : animations variées et activités libres

La journée des  
enfants :

*l'après-midi.*

- ***Les Activités pédagogiques complémentaires (APC) :***

Les APC font partie des obligations de service des professeurs. Elles ne relèvent pas du temps d'enseignement obligatoire pour les élèves et s'ajoutent aux 24 heures hebdomadaires d'enseignement ; l'accord des parents est demandé.

- **Organisation :**

- Pour les élèves de CM1, CM2, le lundi de 15h30 à 16h30
- Pour les GS, CP, CE1, CE2 du bâtiment « primaire », le mardi de 15h30 à 16h30
- Pour la classe de MS les lundis de 15h30 à 16h30
- Pour la classe de PS les lundis et mardis de 15h30 à 16h15 (du 12 novembre 2018 au 31 mai 2019).

***Pour les enfants participant aux APC, la participation financière à l'ALSH n'est demandée qu'à partir de leur heure d'arrivée sur le service.***

# Le transport scolaire

- *Il est organisé par le Conseil Régional et le Conseil Départemental*

Le matin les élèves arrivent vers 8h25 au niveau de l'école maternelle. Les enfants sont accueillis par un agent communal qui les emmène avec le service pédibus jusqu'à l'école.

L'après-midi, les enfants des deux bâtiments inscrits au transport scolaire sont pris en charge hors cadre ALSH par un agent communal qui les emmène jusqu'au bus. Le départ a lieu à 16h45.

# Le mercredi après-midi et les vacances

## *Le mercredi :*

Fin des classes à **12h05** pour le bâtiment « primaire » et **12h10** pour le bâtiment maternelles

> Ouverture de l'ALSH pour l'après-midi et jusqu'à 19h.

Possibilité de :

- partir déjeuner et revenir pour l'après-midi; dans ce cas accueil de 13h à 14h.
- déjeuner au restaurant scolaire – uniquement pour les enfants restant l'après-midi.

Le départ est ensuite possible à partir de 17h.

# Le mercredi après-midi et les vacances

## ***Les vacances scolaires :***

Fonctionnement de l'ALSH de 7h à 19h. Accueil échelonné de 7h à 9h; départ possible à partir de 17h.

Possibilité d'accueil (sur inscription):

- Demi-journée, avec ou sans repas *(pour les horaires demi-journées voir règlement intérieur.)*
- Journée complète, avec ou sans repas.

## ***Fermetures annuelles :***

2/11/2018 : l'ALSH sera ouvert sous réserve d'un nombre suffisant d'inscriptions (une enquête sera diffusée fin septembre)

- Du 24 décembre 2018 au 1<sup>er</sup> janvier 2019 (réouverture le 2/01 au matin)
- Le 31/05/2019 (Pont de l'Ascension)
- Le 16/08/2019
- le 30/08/2019.

# La continuité éducative

- *En 2017/2018, de nombreux temps d'échange et de réflexion entre les acteurs de la vie de l'enfant ont eu lieu (groupe de travail sur les rythmes scolaires, formation sur la continuité éducative...).*
- Ils ont abouti à la mise en place de nouveaux moyens visant à conforter les relations entre l'école et les services communaux, afin d'assurer aux enfants une cohérence d'accueil et de pédagogie.
- **Quelques exemples :**
  - Une réunion de rentrée commune.
  - La création de nouveaux outils de liaison qui permettront de faire suivre les informations importantes concernant les enfants de façon plus structurée.
- **Sont à l'étude :**
  - La rédaction d'une charte du « bien vivre ensemble » avec les enfants, afin d'harmoniser les règles de vie sur les différents temps de la journée dans l'enceinte scolaire.
  - La formalisation de temps d'échanges et de coordination réguliers entre les enseignants et les agents communaux.

## Les projets de l'école

- *Pour cette rentrée 2018/2019, l'école compte 280 élèves.*

- **12 classes:** 280 élèves

3 classes maternelles 8 classes élémentaires et une classe ULIS

- **Projet d'école accès sur les fondamentaux: français, mathématiques et vivre ensemble.**

- **Projets favorisant l'ouverture culturelle et sportive au travers**

- Projet musique

- Projet éducation physique et sportive

- Projet éco-citoyen

- Projets en lien avec la médiathèque

- Projets, avec l'EHPAD, avec le multi-accueil

- Des classes de découvertes, voyages et sorties scolaires

- Des spectacles et expositions

- Liaison avec le collège de secteur: collège d'Allassac

- Organisation de stage pendant les vacances de printemps et les vacances d'été.

# Les projets de l'école

## Une réunion de rentrée dans chaque classe

- Rencontre entre parents et enseignants
- Présentation des méthodes de travail et des projets de l'année.

Classe de PS-MS	Jeudi 13 septembre à 17h30 pour les MS et 18h pour les PS	Bâtiment « maternelle »
Classe de MS	Mardi 25 septembre à 18h	Bâtiment « maternelle »
Classe de GS	Jeudi 13 septembre à 18h	Bâtiment « primaire » sous le centre de loisirs
Classe de CP	Vendredi 14 septembre à 18h	Bâtiment « primaire » sous le centre de loisirs
Classe de CP-CE1	Mardi 18 septembre à 18h pour les CE1 et 18h45 pour les CP	Bâtiment « primaire » 1 <sup>er</sup> étage
Classe de CE1	Jeudi 20 septembre à 18h	Bâtiment « primaire » 1 <sup>er</sup> étage
Classe d'ULIS	Mardi 25 septembre à 18h	Bâtiment « primaire » sous le centre de loisirs
Classe de CE2	Lundi 17 septembre à 18h	Bâtiment « primaire » 2 <sup>ème</sup> étage
Classe de CE2-CM1	Lundi 17 septembre à 18h	Bâtiment « primaire » 1 <sup>er</sup> étage
Classe de CM1	Jeudi 20 septembre à 18h	Bâtiment « primaire » 2 <sup>ème</sup> étage
Classe de CM1-CM2	Mardi 18 septembre à 18h	Bâtiment « primaire » 1 <sup>er</sup> étage
Classe de CM2	Lundi 17 septembre à 18h	Bâtiment « primaire » 2 <sup>ème</sup> étage

## Parents , partenaires de l'école

- Auprès des enfants (accompagnement et soutien)
- Concertation et collaboration avec les enseignants
- Participation à la vie de l'école

Election des représentants de parents d'élèves **le vendredi 12 octobre**



**réunion le 20 septembre  
à 20h30 au restaurant scolaire**

# Les projets de l'ALSH

- La rentrée 2018/2019 est marquée par des évolutions de fonctionnement notamment l'après-midi après l'école :

Mise en place des espaces ludiques.

Programmation d'ateliers thématiques cycliques (17h-18h)

Réorganisation de l'étude surveillée.

Une réunion sera programmée prochainement avec les associations locales afin de prolonger si elles le souhaitent les partenariats qui existent depuis 4 ans.



## Un objectif :

s'adapter aux besoins des enfants et apporter une plus grande fluidité dans le déroulement des journées d'école :

*limiter les temps passés « dans la cour » ,  
ne plus mettre de pression dans les liaisons,  
dégager plus de temps pour mieux construire les ateliers thématiques ( avec 1  
heure pleine),  
réserver l'étude surveillée aux enfants qui partent tard de l'ALSH .*

## Les projets de l'ALSH

- Pour les mercredis et les vacances, l'équipe travaille à des **projets d'animation thématiques avec des objectifs pédagogiques définis**.
- La mise en place de **stages hebdomadaires** est envisagée pendant les vacances.
- La **section Ados** et les projets de départ en **miniséjours** seront maintenus et développés.
- L'ALSH a intégré un **centre de ressources** rassemblant toutes les structures ALSH de la **CABB** afin d'échanger sur les projets et de mutualiser les moyens avec d'autres équipes. Cette initiative permettra de diversifier la proposition d'animation tout en favorisant l'accès au patrimoine et aux ressources locales.

# Retrouvez toute la documentation sur internet

- [www.donzenac.correze.net](http://www.donzenac.correze.net)
- *Bulletin des écoles rentrée 2018/2019*
- *Règlement intérieur Restaurant Scolaire*
- *Règlement intérieur ALSH*

*Ces documents, ainsi que les compte-rendu des travaux menés en 2017/2018 sur les rythmes scolaires, le projet éducatif et le projet pédagogique, peuvent vous être fournis sur support papier, sur demande auprès de l'ALSH ou de la Mairie.*

*Blog de l'école: <https://blogsenclasse-dev.fr/19-donzenac-ecole>*